

## Débat public sur le projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque

-

### Rencontre publique thématique, mercredi 21 octobre 2020 La place de l'éolien en mer dans la politique énergétique

-

### Compte rendu des échanges et prises de parole, en salle et sur Zoom

#### Intervenants

##### CPDP

- Commission particulière du débat public : Roland PEYLET (Président), Jacques ROUDIER

##### Maîtrise d'ouvrage

- Eoliennes en mer de Dunkerque (EMD) : Xavier ARNOULD, directeur du projet Eoliennes en Mer
- Réseau Transport d'Electricité : Pascal DERACHE et Régis BOIGEGRAIN

##### Intervenants spécialisés

- DGEC (Direction générale de l'Énergie et du Climat) : Hermine DURAND, Cheffe du bureau des énergies renouvelables hydrauliques et marines

#### Ouverture de la réunion, rappel des règles sanitaires, présentation du débat public et du déroulé de la soirée

*Pour plus de détails, voir la vidéo de la rencontre et les présentations des différents intervenants disponibles sur le [site internet](#) du débat.*

Cette réunion thématique se déroule à la salle polyvalente des Glacis à Malo-les-Bains en présentiel en visio-conférence sur l'outil « Zoom ».

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public, introduit la séance en présentant le déroulé de la rencontre et en rappelant les enjeux du débat public sur le projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque. Il évoque également les mesures sanitaires à respecter afin que la rencontre se déroule dans de bonnes conditions.

Jacques ROUDIER, membre de la Commission Particulière du Débat Public, présente le déroulé de la rencontre du soir : une première partie sur la présentation par les maîtres d'ouvrage du projet, une seconde partie sur l'insertion de l'éolien en mer dans la politique énergétique, ainsi qu'un point spécifique sur l'équilibrage offre-demande dans les réseaux électriques en troisième séquence.

## Première partie : Présentation du projet et de sa contribution à la politique énergétique (production, rendement, disponibilité)

Pour plus de détails, voir la vidéo de la rencontre et les présentations des différents intervenants disponibles sur le [site internet](#) du débat.

### Intervention du M.O.

Présentation du projet, du planning prévisionnel et de ses attendus en termes de production, énergétique.

Les différentes salles sont invitées à réagir.

## Observations du public et questions relatives au projet sur cette première partie

Pour plus de précisions sur les réponses apportées par la commission du débat public et la maîtrise d'ouvrage, voir la [vidéo](#) de la rencontre.

**Question 1 (François P., depuis Malo-les Bains) :** J'ai un petit souci quant à la présentation sur la production et l'alimentation d'1 million de foyers avec 600MW installés. Un nouveau projet au large du Yorkshire, à 90km des côtes, avec un régime de vent plus favorable, avec 1380MW, s'engage à fournir 1,3 millions de foyers. Est-on supérieur aux Anglais ou a-t-on surestimé la capacité du projet ?

**Réponse d'EMD :** Vous avez donné vous-même la réponse. On parle de l'équivalent de la consommation électrique d'1 millions d'habitants, pas d'1 millions de foyers. Un foyer correspond entre 2 et 2,5 habitants, c'est ce qui explique l'écart entre les deux projets.

**Question 2 (Didier S., depuis Malo-les-Bains) :** Vous avez indiqué que les éoliennes fonctionnaient entre 40 et 80km/h de vent. En regardant l'échelle de Beaufort, un vent de 40km/h il faut être force 6, avec une mer avec des lames, des crêtes, des écumes blanches... J'ai interrogé la météo marine de Dunkerque et j'ai regardé les données de 2019. Les vents entre 40 et 80km/h correspondent à 69 jours sur 365 jours en 2019, soit 19% du temps. En 2020, sur les 8 premiers mois, ça fait 63 jours, soit 24%. Est-ce que vous êtes vraiment capables de produire de l'électricité quand on en aura besoin ?

**Réponse d'EMD :** Sur le régime de vent, nous utilisons également ces données statistiques sur le long terme. L'Etat avait installé un LiDAR flottant sur le site de Dunkerque, qui est resté un an pour faire faire des mesures. Nous allons le corrélérer avec les données de météo France pour établir une relation mathématique entre les deux et nous allons nous fonder sur 10, 20, 30 années de retour d'expérience pour extrapoler ce que serait la production. Les données météo France sont mesurées à terre avec des mâts de mesure qui dépassent rarement 10 mètres et qui sont soumis à des obstacles divers (végétation, constructions...). Pour notre projet, on sera à plus de 10km des côtes en pleine mer, avec des éoliennes puissantes et une nacelle située à plus de 100 mètres de hauteur : nous aurons un régime de vent très régulier. C'est difficile de se baser sur les données brutes de météo France pour extrapoler les

productions du parc éolien en mer. Il faut plutôt se baser sur les données du LiDAR installé au moment de l'appel d'offre par l'Etat.

**Question 3 (Florent C., Collectif Vent Debout, depuis Malo-les-Bains) :** Depuis peu, nous avons créé le Collectif Vent Debout en opposition au projet. En s'appuyant sur les études comme celles de M. Jancovici, il précise que les éoliennes atteignent au mieux la moitié de la production annoncée, quand les vents sont dans les zones optimales. Cela reste une énergie intermittente dont les Dunkerquois n'ont pas besoin. Peut-être qu'un million d'habitants va en bénéficier (même s'il faudrait le vérifier), mais certainement pas les Dunkerquois. Qui va en bénéficier ? Des Polonais ? Des Portugais ? Des Roumains ? Ce projet semble davantage s'inscrire dans un projet européen de développement des énergies renouvelables dont nous n'avons pas besoin ici, le tout dans une zone protégée ce qui est une aberration.

**Réponse d'EMD :** Nous attachons une très grande importance à la protection de l'environnement et au maintien de la biodiversité, c'est dans notre ADN. Nous avons conscience des enjeux sur la zone du projet. Nous sommes là dans toute la complexité du débat : développer l'électricité à partir des énergies renouvelables, pas de rejet de CO2 dans l'atmosphère. Protection, maintien et développement de la biodiversité. Ce sont des axes forts de la politique européenne. L'enjeu est de développer les connaissances scientifiques, et de prouver que la cohabitation est réalisable. Nous nous sommes engagés sur la réduction de la superficie de la zone, son éloignement de la côte, l'espacement des éoliennes d'1km les unes des autres pour créer des alignements. Comment concilier deux objectifs ? C'est l'enjeu du projet.

**Question 4 (Greet V., sur ZOOM) :** La distance entre les éoliennes et la côte sera de 10 km à Dunkerque. Quelle est la distance entre les éoliennes et les côtes pour les autres parcs (français ou étranger) ?

**Réponse d'EMD :** En France, sur les parcs éoliens aujourd'hui attribués, l'intégralité des sites se situent entre 10 et 20km des côtes, dans les eaux territoriales. C'est différent à l'étranger, notamment au Danemark et au Royaume-Uni qui se sont lancés plus tôt dans l'éolien en mer. Ils ont commencé très proche des côtes, 2-3 km des côtes (« round 1 »), puis à mesure qu'ils maîtrisaient la technologie, ils sont allés un peu plus, 10-20km des côtes (« round 2 »), aujourd'hui ils se situent encore plus loin entre 40 et 50km des côtes (« round 3 »). Voir encore plus loin à presque une centaine de km des côtes (« round 4 »).

**Question 5 (Lydie H., sur ZOOM) :** Quelle est actuellement la part d'énergie électrique produite dans le Dunkerquois ?

**Réponse de RTE :** Pour la part de l'électricité dans le Dunkerquois, nous n'avons que des chiffres nationaux et régionaux. Pour le mix énergétique des Hauts-de-France on est de l'ordre 52TW produits, 60% d'origine nucléaire, 20% de thermique, 20% d'énergies renouvelables et le reste est résiduel.

**Intervention 6 (Didier H. depuis ZOOM) : N'est-il pas nécessaire de s'interroger préalablement sur nos besoins en énergie, qu'elle soit d'origine nucléaire ou en provenance des éoliennes ? Vous raisonnez sur la base d'une augmentation de notre consommation d'énergie alors que la contrainte écologique imposera une réduction significative de notre consommation et de notre production. C'est important que ce soit les citoyens qui décident eux-mêmes de leurs besoins.**

**Question 7 (Jean-Hugues P., depuis ZOOM) : Quelle est la solution FACTS retenue pour le raccordement et la distribution de l'électricité produite ?**

**Réponse de RTE :** Pour ce qui est du raccordement, sur la partie terrestre c'est un poste en mer, une double liaison électrique sous-marine et souterraine, un poste électrique à terre qui serait construit plutôt à l'ouest du territoire et sur l'emprise du grand port, car c'est dans cette zone que le réseau électrique est le plus dense.

**Question 8 (Stéphane A., depuis Malo-les-Bains) : Quel est l'intérêt pour la population de rajouter 600MW de production électrique alors que nous avons déjà le nucléaire, le thermique, des projets en développement comme l'EPR et la captation de CO2, de l'hydrogène, ? Les centrales thermiques de demain seront des centrales vertes.**

**Question 9 (Philippe T, depuis Malo-les-Bains) : Si j'ai bien compris le Danemark, l'Angleterre ont quelques longueurs d'avance dans le domaine, et se sont éloignés des côtes. Qu'est-ce qui explique que ces pays expérimentés se soient éloignés des côtes ? Ne peut-on pas déjà aller plus loin de la côte sur ce projet au large de Dunkerque ?**

**Réponse d'EMD :** Ils ont commencé très proches des côtes, à 2 ou 3km des côtes. Au fur et à mesure qu'ils maîtrisaient la technologie, ils allaient un peu plus loin. En France, nous avons le bénéfice de ces retours d'expérience ce qui nous permet de commencer directement à 10km. Cependant, il y a une spécificité des côtes françaises. Nous avons très vite des fonds marins qui augmentent fortement en profondeur. Au-delà de 50 mètres de profondeur, nous ne pouvons plus mettre des éoliennes posées en mer. Nous misons beaucoup en France sur l'éolien flottant pour pouvoir s'éloigner des côtes. Mais cela reste encore au stade expérimental. Pour ce qui est du projet au large de Dunkerque, le dispositif de séparation de trafic au nord de la zone nous empêche de nous éloigner plus loin de la côte.

**Intervention 10 (Paulo-Serge L., Virage Energie, depuis Malo-les-Bains) : Depuis une quinzaine d'années, Virage Energie accompagne les acteurs pour aller vers le 100% énergies renouvelables au niveau régional. Ce qui m'étonne toujours c'est qu'on traite de la zone choisie en même temps qu'on traite du projet. Lundi dernier, nous avons eu le bilan de la CNDP sur le débat éolien au large de la Normandie. Nous, ici, nous avons raté le coche. Nous devons traiter la zone et le projet en même temps. Pour qu'un projet de transition énergétique soit accepté sur un territoire, il aurait fallu rendre le temps de mettre autour de la table les publics concernés.**

**Réponse CPDP :** Nous sommes sur le dernier appel d'offre de ce type, où le débat public intervient après le choix de la zone.

**Réponse de la DGEC :** La loi ESSOC en 2018 a modifié le cadre de la participation du public en amont des projets de parc éolien en mer. Pour les trois premiers appels d'offres, nous suivions en effet l'ancienne version de la loi, où le débat public intervient après l'appel d'offre et le choix de la zone. Pour les prochains appels d'offres, comme en Normandie, le débat public est organisé avant le choix de la zone et l'appel d'offre. A ce titre c'est l'Etat qui est le maître d'ouvrage durant le débat public.

## Seconde partie : La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et la place de l'éolien en mer

*Pour plus de détails, voir la vidéo de la rencontre et les présentations des différents intervenants disponibles sur le [site internet](#) du débat.*

### Intervention de la DGEC

Etat des lieux des projets éoliens en mer et des différents appels d'offres lancés par l'Etat. Comment ces projets s'inscrivent dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie ? Présentation des engagements de l'Etat pour la transition énergétique. Présentation de la stratégie nationale bas carbone (SNBC). Débat public sur la PPE en 2018 et concertation post-débat public. Evolution de la consommation électrique.

## Observations du public et questions relatives à cette seconde partie

*Pour plus de précisions sur les réponses apportées par la commission du débat public et la maîtrise d'ouvrage, voir la vidéo de la rencontre*

**Question 11 (Remy H., Association des riverains de la Digue de Mer, à Malo-les-Bains) :** On n'a jamais vu dans l'Histoire une diminution de la quantité d'énergie nécessaire pour les Français puissent vivre. Quand vous parliez de stabilisation, est-ce que vous parliez en pourcentage ou en quantité absolue de KW ? Aussi, vous avez dit tout à l'heure qu'on ne pouvait pas aller plus au nord avec le DST, or je crois qu'on pourrait augmenter plus au nord la localisation du parc.

**Réponse de la DGEC :** La consommation d'électricité des Français en TW va rester constante selon les bilans prévisionnels de RTE en termes d'usage d'électricité à l'horizon 2035 et 2050. Ils essaient d'anticiper la rencontre de l'offre et de la demande. La consommation va rester autour de 440TW à l'horizon 2028, avec comme raison une diminution de certains usages (rénovation énergétique des bâtiments par exemple) et une diversification des usages (véhicules électriques) ce qui aboutit à un équilibre. Après notre consommation d'énergie globale doit, elle, diminuer. Ces estimations tiennent compte d'une augmentation de la population, ce qui veut dire une légère baisse par tête de la consommation d'électricité.

**Réponse de la CPDP :** La prochaine rencontre du 27/10 portera sur ces questions de sécurité maritime.

**Réponse de la DGEC :** C'est une réglementation législative qui impose cette zone tampon de sécurité de 5000 nautiques, la Préfecture Maritime la faisant appliquer.

**Question 12 (Philippe T., depuis Malo-Les-Bains) : Est-ce qu'une concertation au niveau franco-belge a eu lieu sur le choix de la zone ? Quelle a été la réaction de l'Etat belge ?**

**Réponse de la DGEC :** En application de la convention d'Espoo, la Belgique sera consultée en 2022 au titre de l'enquête publique. Mais elle a été consultée au moment du choix de la zone lors de la consultation préalable à l'appel d'offre.

**Question 13 (Tanguy B. conseiller municipal RN de Saint-Pol-sur-Mer, depuis Malo-les-Bains) : Pourquoi le choix des éoliennes pour le littoral dunkerquois ? N'aurait-on pas pu choisir des hydroliennes qui seraient sous-marines ou des turbines dans nos écluses ? Cela aurait l'avantage de pas impacter le paysage du littoral.**

**Réponse de la DGEC :** Au sein du bureau de la DGEC, nous nous intéressons aussi à ces énergies. Mais au niveau de la PPE, il a été estimé que les conditions n'étaient pas réunies pour lancer des appels d'offres de ce niveau. On continue à aider des projets de R&D dans ce secteur.

**Question 14 (Lydie H. sur ZOOM) : Quels sont les organismes qui ont été consultés pour la définition de la zone d'implantation ? Puisque le public lui n'y a pas été convié...**

**Réponse de la DGEC :** Du 1<sup>er</sup> juillet 2016 et 15 août 2016, il y a eu une consultation en ligne avec également 6 réunions publiques organisées et des réunions thématiques.

**Réponse de la CPDP :** Dans notre [bibliothèque](#) en ligne nous avons mis en ligne des documents issus de cette consultation, par exemple un compte-rendu de la DREAL et de la Préfecture Maritime sur les différentes réunions de concertation, avec une synthèse des avis de la consultation en ligne.

**Question 15 (Florent C., Collectif Vent Debout, depuis Malo-les-Bains) : En cas de forte opposition des habitants, que ferait le Ministère ? Est-ce que le Ministère maintiendrait le projet comme le ferait la maîtrise d'ouvrage ?**

**Réponse DGEC :** Au nom du Ministère, nous souhaitons que ce projet se fasse, que nous ayons ce parc éolien en mer au large de Dunkerque au même titre que les autres façades maritimes. Nous avons besoin de développer les énergies renouvelables. L'objectif de l'Etat c'est que le projet se fasse mais avec une attention particulière aux remarques des habitants, des acteurs du territoire et des élus. Il est essentiel d'associer les habitants, pas seulement au moment du Débat Public, mais à chaque instant de la vie de ce projet.

**Question 16 (Laurent L. conseiller municipal Gravelines, depuis Malo-les-Bains) : Le coût par MW vous avez dit que c'était très compétitif. Pouvez-vous comparer avec d'autres modes de production ? Est-ce que ce coût contient le démantèlement ? Quel est le taux de recyclabilité des éoliennes ?**

**Réponse d'EMD :** Sur le démantèlement et le recyclage, à la fin des 30 ans, il est prévu de démanteler les éoliennes et remettre en état le site. Les coûts sont intégrés dans le tarif de

vente de 44€/MW. Des provisions ont été faites et des garanties prises. Les éoliennes, ce sont essentiellement une structure métallique, pour 85% environ (fonte, cuivre...), avec des filières de recyclage et de valorisation. Pour les 10-15% restants (les pales), c'est un mélange de fibre de verre, fibre de carbone, résine époxy, ce type de matériau se retrouve sur les coques de bateau, les voitures... ce sont des filières de recyclage en cours de développement. Nous avons aujourd'hui une valorisation autour de la chaleur, du ciment, ... Il existe également du recyclage avec du mobilier urbain (garage à vélo par exemple) et des projets de recherche pilotés par l'Institut Jules Vernes au Pays de la Loire qui travaille sur des pales d'éoliennes 100% recyclable.

**Réponse de la DGEC :** Sur la question des coûts : l'éolien terrestre est actuellement à 60/70€ par MW, pour l'hydroélectricité : 30 à 160/MW (autour de 70-80MW dans les appels d'offre), pour le solaire photovoltaïque 70€/MW environ. Cela dépend effectivement si on intègre le démantèlement, c'est la Cour des Comptes qui a les chiffres actualisés à ce sujet.

### Troisième partie : L'équilibrage offre-demande dans les réseaux électriques - effets de l'introduction de l'éolien

*Pour plus de détails, voir la vidéo de la rencontre et les présentations des différents intervenants disponibles sur le site internet du débat.*

#### Intervention de RTE.

Comment équilibrer l'offre et la demande sur les réseaux électriques avec davantage d'éolien, notamment en mer. Evaluation des risques de la sécurité d'approvisionnement dans le réseau électrique.

### Observations du public et questions relatives à cette troisième partie

*Pour plus de précisions sur les réponses apportées par la commission du débat public et la maîtrise d'ouvrage, voir la [vidéo de la rencontre](#).*

**Question 17 (Ines P., depuis Malo-les-Bains) :** Question sur l'emploi et la formation, quels sont les chiffres qu'on programme sur la maintenance des éoliennes ? Quel niveau de formation et quelles embauches ?

**Réponse de EMD :** En phase construction, c'est là où nous mobiliserons le plus d'emplois, de l'ordre de 800 emplois. Ensuite pendant 30 ans sur le grand port de Dunkerque, il y aura une cinquantaine d'emplois sur site. Essentiellement des techniciens de maintenance, ce qui demande beaucoup de polyvalence. Il faudra des techniciens capables de parler anglais par exemple. Nous mettons en place des partenariats avec le Rectorat.

**Réponse de RTE :** Nous avons mis en place des partenariats avec les Maisons de l'Emploi. Il y a des projets de formation plutôt sur la partie terrestre dans les années à venir.

**Question 18 (Paolo-Serge L., Virage Energie, depuis Malo-les-Bains) :** Quand vous parlez de l'objectif national de baisse de la consommation d'énergie, c'est dans la loi.

**Mais il n'y a pas d'objectif de baisse de la consommation d'électricité. Donc quand il y a les projections de RTE, ce ne sont pas des objectifs politiques, uniquement du gestionnaire du réseau. Quand on voit l'import et l'export, tout le monde veut être exportateur net, ce qui n'est pas possible. Quel est le coût du MW sortant du nucléaire ? Avec la prise en compte des travaux nécessaires pour la sécurité et peut-être même l'EPR. Lors de la réunion de Zuydcoote, le maître d'ouvrage a indiqué que ça ne serait pas une substitution au nucléaire. En effet la production va rester la même, pour EMD ce n'est qu'un ajout. Alors que nous, Virage Energie, nous sommes pour la substitution au nucléaire.**

**Réponse DGEC :** Sur l'objectif de baisse de la consommation d'électricité, effectivement notre objectif est de limiter les émissions des gaz à effet de serre. Donc il va y avoir un transfert des énergies fossiles vers de l'utilisation de l'électricité. La PPE est partie de cette hypothèse débattue en Débat Public. La Cour des Comptes évalue le coût de production de l'EPR Flamanville à 110€/MW, et le coût nucléaire existant 61€/MW. Les chiffres sont accessibles en ligne.

**Réponse de RTE :** Sur tous les pays européens qui souhaitent être exportateurs, ça n'est pas exactement le fonctionnement décrit. C'est tout l'intérêt du réseau d'électricité qui joue une fonction d'optimisation. Au niveau français, on a parlé de puissance/énergie, la part de production installée représente d'environ 130GW, le pic de consommation le plus élevé que nous avons connu était de 112GW en février 2012. Quand nous voyons l'ensemble des puissances contractualisées, la somme fait 440GW : cela veut dire que personne ne consomme simultanément au maximum de son abonnement. C'est un effet de foisonnement : plus le réseau va permettre de raccorder des sites de production et de consommation sur un espace large, moins il sera nécessaire de construire un volume de capacité de production important. Tous les consommateurs n'appellent pas simultanément ce pic de consommation de 440GW. Cet effet de foisonnement nous le retrouvons au niveau européen. S'il n'y a pas de vent à un endroit, le réseau européen permettra de se servir de ce qui est produit ailleurs. Les pics de consommation ne sont pas les mêmes dans toute l'Europe. Cet effet de foisonnement européen permet de réduire et d'optimiser au maximum les capacités de production à construire, et pour le consommateur de bénéficier de l'énergie la moins chère en Europe et notamment issue de production renouvelable.

**Question 19 (Stéphane A., depuis Malo-les-Bains) : Comment sera compensé le fait que les éoliennes ne peuvent pas participer à la fréquence de régulation primaire et sur le secondaire ? Surtout si on souhaite les développer comme présenté. Sur le marché de l'énergie, en combien de temps seront amorties les installations ? Quelle est la stratégie d'EMD : veulent-ils céder les installations à investisseur privé ?**

**Réponse d'EMD :** Sur la rentabilité du parc sur 30 ans, avec un tarif aussi compétitif, le pari a été fait de rembourser les prêts bancaires durant les 20 premières années de fonctionnement du parc. Si le prix de l'électricité est supérieur, ça ira directement dans les caisses de l'Etat. Le pari a été fait de rentabiliser le projet sur les 10 dernières années de production.

Sur la cession du parc à des tiers, nous sommes en partenariat avec Innogy et Embridge, il n'est pas question pour EDF de partir. Mais nous ne nous interdisons pas de faire entrer d'autres acteurs partenaires lors de la phase de mise en service.

**Réponse de RTE :** Sur le réglage primaire et secondaire, il s'agit d'un déficit de production sur le réseau électrique et lorsqu'on demande aux machines d'accélérer pour compenser ce déficit. Ce principe est utilisé notamment avec les centrales nucléaires et thermiques au gaz. A l'horizon 2035, il n'y a pas de problème lié avec l'arrivée des énergies renouvelables sur l'équilibre consommation/production. A l'horizon 2050, nous faisons une étude pour évaluer le résultat d'un mix qui serait 100% énergies renouvelables. Dans ce cas, votre question se poserait, c'est à l'étude pour recréer cela par de l'électronique de puissance.

**Question 20 (Didier S., depuis Malo-les-Bains) :** Les Belges ont implanté leurs éoliennes à 30km des côtes. Pourquoi ne pas faire pareil ? J'ai lu aussi que les pales n'étaient pas recyclables et qu'on devait les enterrer. Sont-elles aussi écologiques que ce que vous dites ?

**Réponse EMD :** Sur la distance à la côte, nous sommes limités par le rail et la circulation maritime. Il y a un enjeu de zone tampon définie par la géographie du site. Pour les pales, il y'a une valorisation énergétique essentiellement pour faire de la chaleur ou du ciment. Et il y a des projets de recherche pour faire des pales 100% recyclables et c'est piloté par une université française.

**Question 21 (François P., depuis Malo-les-Bains) :** Quel est le bon sens derrière tout cela ? On enlève des moyens de production décarbonés (le nucléaire) mais pour mettre un moyen pas pilotable. Les Allemands ont financé entre 300-400 milliards d'énergies renouvelables, cela représente 20% de leur production d'électricité. Le prix du KW pour les ménages a augmenté, comme au Danemark. La facture va donc être très salée. Rien que le coût de raccordement est très élevé, 400 millions d'euros.

**Réponse de la DGEC :** Le tarif proposé par EMD est de 44€/MW, ce qui est tout à fait similaire au prix de marché en France voir en-dessous. Normalement le dispositif de subvention de l'Etat pour développer les énergies renouvelables est fait de sorte à donner aux producteurs la différence entre ce que cela lui coûte et ce qu'il va vendre. C'est une prime donnée au producteur en cas de prix de marché plus bas que ce que ça coûte. Dans le cadre de ce projet, avec 44€/MW, selon les prévisions des prix de marché, c'est l'inverse : le producteur va reverser de l'argent à l'Etat car il n'aura pas besoin de cette prime au regard des prix de marché. C'est pour cela que nous pensons que le projet de Dunkerque est très compétitif grâce au vent de cette zone.

**Intervention 22 (Florent C., Collectif Vent Debout, depuis Malo-les-Bains) :** Je constate que le temps de parole au promoteur et à l'Etat est largement supérieur à celui consacré aux habitants. Notre temps de parole est limité. Ensuite je voulais réagir : au début j'étais pour les énergies renouvelables mais j'ai constaté que le projet a évolué. Il est inacceptable, aussi près des côtes, avec des éoliennes aussi hautes. La moyenne européenne c'est 40km des côtes. Il y a des solutions possibles, nous avons des

**propositions, mais j'ai l'impression que l'on ne nous écoute pas car le projet est en route, porté par l'Etat et par l'Europe. J'incite les personnes à rejoindre notre Collectif Vent Debout.**

**Réponse de la CPDP :** Sur l'organisation de la réunion, le temps des échanges est égal au temps des présentations. Nous notons bien votre remarque sur la durée des échanges et nous en tiendrons compte.

-----

La réunion s'achève, Roland PEYLET invite à poser les questions qui n'auraient pas pu être posées sur la [plateforme participative](#).

Il remercie tous les participants et rappelle les dates des [prochains événements](#).